



Loi sur les relations industrielles
(L.R.N.-B., c. I-4)

INTERVENTION DE L'EMPLOYEUR RELATIVEMENT À LA RÉSILIATION
D'AGRÉMENT D'UN AGENT NÉGOCIATEUR
POUR L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DIVISION DE LA CONSTRUCTION

Entre:

-et- le requérant,

-et- le défendeur,

l'intervenant.

I
N
D
U
S
T
R
I
E
D
E
L
A
C
O
N
S
T
R
U
C
T
I
O
N

(NOM DE L'EMPLOYEUR INTERVENANT)

intervient dans la demande visée ci-dessus présentée conformément à l'article _____ de la loi le _____

_____ 20_____ .

Déclaration de l'employeur intervenant:

- 1. a) Adresse et numéro de téléphone de l'employeur intervenant:

- b) Adresse aux fins de signification:

- c) Nom et numéro de téléphone de la personne à qui devraient être adressés les appels téléphoniques ou autres questions:

2. L'employeur intervenant *est *n'est pas un employeur dans l'industrie de a construction.
- *3. a) Nom de tout syndicat ou conseil syndical touché par la demande:
- b) Adresse du syndicat ou conseil syndical:
- *4. Le syndicat ou conseil syndical *est *n'est pas habilité à négocier au nom des salariés de l'employeur intervenant visé par la demande.
- *5. *a) L'employeur intervenant déclare que le nombre de salariés dont le nom figurait sur la feuille de paye pour la période hebdomadaire de paye précédant immédiatement la date de la demande *est *n'est pas représentatif du nombre de salariés visés par cette demande, qui travaillent régulièrement pour son compte. En voici les raisons:
- *b) L'employeur intervenant déclare que le nombre de salariés dont le nom figurait sur la feuille de paye pour la période hebdomadaire de paye du _____ est représentatif
- (INDIQUER LES DATES)
- du nombre de salariés visés par cette demande, qui travaillent régulièrement pour son compte. En voici les raisons:
- *6. (Dans le cas d'une demande présentée en vertu du paragraphe 49(1) ou (2) de la loi) L'intervenant, pour l'application de l'article _____ de la loi, présente l'exposé suivant:
- *7. (Dans le cas d'une demande présentée en vertu du paragraphe 49(5) ou (6) de la loi) L'intervenant, pour l'application de l'article _____ de la loi, présente l'exposé suivant:

*8. (Si le consentement de la Commission est sollicité en vertu du numéro 8 de la demande) L'intervenant
*s'oppose *ne s'oppose pas à la demande et fait la déclaration suivante:

9. Faits pertinents, le cas échéant, que l'employeur intervenant désire présenter lors de l'audience portant sur la demande:

*10. Autres déclarations pertinentes:

*11. Pages additionnelles annexées

a) Nombre de pages:

b) Numéros faisant l'objet de renseignements complémentaires:

*12. Outre la signification normale des documents relatifs à la présente, l'intervenant demande que copie soit envoyée aux personnes suivantes (nom et adresse):

Fait à _____, le _____ 20_____.

(signature et fonctions)

(signature et fonctions)

N.B. La présente formule doit être remplie et signée conformément aux dispositions de la loi et des règles de la Commission.

*Rayer les mentions inutiles

ANNEXE - H - LISTE DES SALARIÉS - AGRÉMENT

Liste des salariés visés par cette demande c'est-à-dire ceux pour qui ___ est habilité à négocier et qui travaillaient dans la région géographique de ___ dans le secteur ___ au cours de la période hebdomadaire de paye qui précédait immédiatement le ___ 20 ___ .

DIRECTIVES

- a) Indiquer le lieu de travail des salariés et décrire le projet en cause (c'est-à-dire secteur résidentiel, industriel, commercial et institutionnel, etc.) Indiquer ensuite les salariés au travail dans chacun des emplacements et la catégorie de chacun.
- b) Si la période de paye proposée par l'intervenant au numéro 5b) de la formule 50-1816 est différente, IL DOIT REMPLIR L'ANNEXE H relativement à la période de paye proposée. Dans ce cas, l'annexe doit porter la mention "période proposée par l'employeur intervenant".

Lieu et type de travail	Nom des salariés y travaillant	Catégorie
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		
11.		
12.		
13.		
14.		
15.		
16.		
17.		
18.		
19.		
20.		